



Qualification emploi

Par 43pilou43

Bonjour, entrée le 8/3/05 avec contrat de ouvrier boucher (c'est mon métier). Exercer 13 ans édemi dans cette entreprise. en septembre 2018 on nous demande si certains d'entre nous sont intéressés par une place en abattoir qui dépend de la même entreprise .(car manque de personelles dans cette abattoir)

J'accepte, est depuis sur mes bulletin de salaire je me retrouve avec: emploi: ouvrier polyvalent.

Avec mon contrat de travail signé en 2005 ouvrier boucher.

Donc perte sur mon salaire de base .

Celà est-il réglementaire ?

MERCI de vôtre réponse.

Par Prana67

Bonjour,

L'employeur ne peut pas diminuer votre salaire de base de manière unilatérale, il faut votre accord.

Avez vous signé un avenant pour ce nouveau poste ? Si oui le nouveau salaire doit y être mentionné.